



COMMUNE DE WIZERNES

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de WIZERNES s'est réuni à WIZERNES, sous la présidence de Monsieur Pierre EVRARD, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux le 12 novembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site de la Mairie le 12 novembre 2025.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 22

Présents : 19

Votants : 20

VOTE :

A L'UNANIMITÉ

Pour : 20

Contre : 00

Abstention : 00

PUBLIÉ LE :

20/11/2025

Etaient présents : M. Pierre EVRARD, M. Yves SACÉPÉ, Mme Catherine LANOY, M. François SÉGURA, Mme Pascale NEYRINCK, M. Alain LYPS, Mme Patricia VERRELLE, M. Daniel HERBERT, M. Jacques DEGRAVE, M. Hervé FOUBLE, Mme Francine RIBREUX, Mme Marianne SPEISSER, Mme Séverine DELDICQUE, Mme Stéphanie LECOUSTRE, M. Stéphane LIBER, Mme Séverine DUVIVER, M. Thibaut KUEHN et Mme Carole TRIPLET

Excusées : Mme Emmanuelle DECLETY a donné pouvoir à M. Pierre EVRARD, Mme Linda PATOUT

Absent : M. Matthieu DEVOS

Secrétaire de séance : Mme Francine RIBREUX

D2025-053 : ASSOCIATION – DEVOLUTION DES BIENS ET AVOIRS SUITE A LA DISSOLUTION DU CERCLE PONGISTE DE WIZERNES

Rapporteur : Monsieur Hervé FOUBLE

Le Cercle Pongiste de Wizernes, association déclarée en sous-préfecture sous le numéro de SIRET 534 851 696 00011, a tenu une assemblée générale extraordinaire le 22 mars 2025, au cours de laquelle ses membres ont décidé sa dissolution volontaire.

Conformément à ses statuts, et à la décision prise lors de cette assemblée, il a été acté que l'ensemble de ses biens, matériels et financiers, serait dévolu à la commune de Wizernes, en reconnaissance du soutien apporté par celle-ci au fil des années.

La commune est ainsi amenée à reprendre :

- un solde bancaire clôturé auprès du Crédit Mutuel, estimé à 3 103.94 €
- et un lot de matériel sportif utilisé pour la pratique du tennis de table :

Désignation du matériel	Quantité	Etat
Table avec filet	7	Bon
Séparation	18	Bon
Lot de raquette	1	Moyen
Filet avec support	2	Bon
Filet seul	2	Bon
Vaisselle + verre	1	Bon
Balai	2	Bon

Racleau	1	Bon
---------	---	-----

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;
Vu le Code civil, notamment l'article 9 de la loi du 1^{er} juillet 1901 relatif à la dévolution des biens d'une association dissoute ;

Vu le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du Cercle Pongiste en date du 22 mars 2025, actant la dissolution volontaire de l'association et la dévolution de l'actif net à la commune de Wizernes ;

Vu l'attestation de remise des biens et fonds daté du 11 septembre 2025 signé du président de l'association, confirmant cette dévolution et listant les biens concernés ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de :

- **PRENDRE** acte de la dissolution volontaire de l'association « Cercle Pongiste de Wizernes » intervenue le 22 mars 2025.
- **ACCEPTER** la dévolution à la commune de Wizernes :
 - du solde bancaire de l'association estimé à 3 103.94 € ;
 - ainsi que du matériel sportif dont la liste détaillée figure plus haut.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches utiles auprès de l'établissement bancaire concerné pour obtenir le virement des fonds sur le compte de la commune, ainsi qu'à organiser la récupération, l'inventaire et l'affectation du matériel sportif au sein des équipements communaux.
- **DÉCIDER** que :
 - le produit financier sera inscrit au budget communal en recette de fonctionnement ;
 - le matériel récupéré sera intégré à l'inventaire du patrimoine mobilier de la commune, sous la responsabilité du service technique.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de la présente décision.

A l'unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire,



Pierre EVRARD